

Bureau Syndical
Mercredi 17 décembre 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 20 heures 30, le Bureau du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence, au SyAGE - 17 rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Romain COLAS (Président),
M. Gilles CARBONNET (Vice-Président),
M. Philippe CHARPENTIER (Vice-Président),
M. Thomas CHAZAL (Vice-Président),
M. Marc CUYPERS (Vice-Président),
M. Michaël DAMIATI (Vice-Président),
M. Charles DARMON (Secrétaire),
Mme Sylvie DONCARLI (Vice-Président),
M. Nicolas DUCELLIER (Vice-Président),
M. Christian FERRIER (Vice-Président),
M. Bruno GALLIER (Vice-Président),
M. Christian GHIS (Vice-Président),
M. Max GRANDISSON (Assesseur),
Mme Vanessa HANNI (Assesseur),
M. Bertrand RÉMOND (Assesseur),
Mme Cécile SPANO (Assesseur),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA (Vice-Président),

A donné procuration

Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre) à M. Nicolas DUCELLIER

Etaient absents et excusés

M. Jean-Marc CHANUSSOT (Assesseur),
M. Jean-Claude DELAVAUX (Assesseur),
M. Didier GONZALES (Vice-Président),
M. Gilles TROUVÉ (Assesseur),
M. Patrick VORDONIS (Assesseur)

Le Président informe que le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Approbation du Procès-Verbal du Bureau Syndical du 12 novembre dernier.

Le Président n'ayant été destinataire d'aucune demande d'amendements ou de commentaires particuliers, met aux voix le compte rendu, qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

Lecture de l'ordre du jour.

En l'absence d'observation, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Présentation du Rapport Social Unique 2024

Le Président présente ce rapport et précise que ce dernier a été examiné, ce matin, en Comité Social Territorial.

En l'absence d'observation et d'opposition, la délibération est mise aux voix.

Le Bureau Syndical prend acte, à l'unanimité, du Rapport Social Unique 2024.

2. Attribution de titres restaurant aux agents du SyAGE

Le Président présente ce rapport. Il rappelle que le Comité d'Entraide était, jusqu'à lors, gestionnaire de l'attribution et de la vente des tickets restaurant aux agents du SyAGE. Désormais, ce sera le Syndicat qui portera la gestion de ces titres restaurant auprès des agents en fonction du SyAGE, pour donner suite à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes. Cette procédure sera mise en place à compter du mois de juin prochain, après obtention du marché correspondant.

En l'absence d'observation et d'opposition, la délibération est mise aux voix.

Le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer des titres restaurant au bénéfice du personnel du SyAGE selon les dispositions prévues dans le règlement. Fixe la valeur faciale du titre restaurant à 10 euros et la participation de la collectivité à 60% de la valeur du titre. Précise que la mise en œuvre de cette disposition fera l'objet d'une procédure de consultation conformément au Code de la Commande Publique. Dit que la dépense est prévue au Budget de l'exercice 2026 et suivants.

3. Accord-cadre à bons de commande portant sur l'A00 Eco-pâturage des espaces naturels et des espaces verts des bassins paysagers d'eaux pluviales gérés par le SyAGE : 25-33 - lot n°1 : Pâturage des espaces naturels situés dans le lit majeur de l'Yerres aval, de ses affluents et de ses annexes hydrauliques et fourniture, mise en œuvre et entretien d'équipement d'élevage - 25-34 - lot n°2 : Pâturage des espaces verts des bassins d'eaux pluviales à ciel ouverts et paysagers - Lot réservé aux ESAT

P. Charpentier présente ce rapport et ses 2 lots. Il précise que ces deux entreprises ont donné, jusqu'à présent, une grande satisfaction.

Le Président remercie Monsieur Philippe Charpentier pour la présentation de ce rapport et précise que l'un des critères, figurant en tête des évaluations de la qualité des prestations fournies, d'ores et déjà attesté et vérifié, c'est le bien-être animal. Le bon traitement des bovins et des ovins, présents dans l'Eco pâturage, est extrêmement satisfaisant que ce soit par l'une ou l'autre des entreprises retenues.

En l'absence d'observation et d'opposition, la délibération est mise aux voix.

Le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les termes des accords-cadres à bons de commande concernant la mise en œuvre d'opérations d'éco pâturage sur des espaces naturels et verts gérés par le SyAGE, lots n°1 et 2. Autorise le Président à signer lesdits marchés dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec les opérateurs économiques retenus par la Commission d'appel d'Offres : Lot n°1 : Pâturage des espaces naturels situés dans le lit majeur de l'Yerres, de ses affluents et de ses annexes hydrauliques : fourniture, mise en œuvre et entretien d'équipement d'élevage. Titulaire : Groupement solidaire VERNOPATURE / ECOTERRA (mandataire Vernopature) - Lot n°2 : Pâturage des espaces verts des bassins d'eaux pluviales à ciel ouvert et paysagers Titulaire : ESAT de Rosebrie. Précise que les marchés sont conclus chacun pour une durée de 4 ans ferme, avec : pour le lot 1 : un montant maximum de 200 000 € HT sur 4 ans - pour le lot 2 : un montant maximum de 120 000 € HT sur 4 ans

4. Site Natura 2000 - FR1100812 - "l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie" - Demande de subvention

C. Ghis présente ce rapport.

Le Président remercie Monsieur Christian Ghis pour la présentation de ce rapport.

En l'absence d'observation et d'opposition, la délibération est mise aux voix.

Le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les actions réalisées et la demande de subvention de 19 235 euros, au titre de l'année 2025, auprès du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre de la mise œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB), Natura 2000 du site « l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie », dont le SyAGE est structure porteuse et animatrice.

Le Président a épuisé l'ordre du jour.

N'ayant eu aucune demande de prises de paroles, le Président clôt la séance

La séance est levée à 20h50


Le Président
Romain COLAS